

Procès-verbal N° 03-2025
Réunion du Comité Social et Économique
du 18 mars 2025 en distantiel

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Secrétaire de séance :

- M^{me} Natacha KOLMUS (CFDT)

Membres titulaires présents :

- M. Pascal ROHART (CFDT)
- M^{me} Vanessa KUREK (CFDT)
- M. Nicolas KRYSZEWSKI (CFDT)

Titulaires absents :

- M. Ludovic KOWALCZYK (CFDT)

Titulaire excusé :

- M. Marc ANSIDEI (CFTC)
- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M. Madhi SAHRAOUI (CFDT)

La séance est ouverte à 9h30, par M. JOLY Styve, Président.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de réunion de CSE du 25 février 2025
2. Index égalité Homme / Femme 2024
3. Consultation sur le bilan social, les congés et l'aménagement du temps de travail ainsi que la durée du travail
4. Comptes du CSE au 28 février 2025
5. Cadeau CSE et éventuelle mise en place de chèque culture

Volet Sécurité et Condition de travail :

1. Accidentologie jusqu'au 28 février 2025
2. Consultation du CSE sur le rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2024
3. Consultation sur le programme de prévention 2025

1. Approbation du PV de réunion de CSE du 25 février 2025

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le PV de la réunion CSE du 25 février 2025 :

Un vote est réalisé :

Avis favorable : 4 voix

Le PV de la réunion CSE du 25 février 2025 est approuvé.

2. Index égalité Homme / Femme 2024

Styve JOLY indique que pour l'année 2024, l'index égalité Homme / Femme n'a pu être calculé en raison de certains indicateurs non calculables. Cela est lié au fait de la présence d'un nombre insuffisant d'Hommes ou de Femmes dans certaines catégories de salariés.

Au titre de l'année 2024, l'effectif retenu était de 392 Salariés (notamment présence minimum de 6 mois en 2024, les alternants ne sont pas pris en compte...).

L'indicateur relatif à l'écart de rémunération est calculable. Le résultat final est de 1,9% en faveur des Hommes. Cela a alloué 38 points sur 40.

L'indicateur relatif à l'écart du taux d'augmentation individuelle ainsi que l'indicateur relatif à l'écart de taux de promotions ne sont pas calculables, puisque l'effectif pouvant être pris en compte représentait moins de 40 % de l'effectif total.

L'indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité n'est également non calculable car pendant la période d'augmentation, il n'y avait pas de salariée en congé maternité.

Enfin, 0 point ont été attribués sur l'indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

3. Consultation sur le bilan social, les congés et l'aménagement du temps de travail ainsi que la durée de travail

Styve JOLY présente le bilan social 2024 disponible sur la BDESE. Il est à noter une hausse de l'effectif permanent et par voie de conséquence une augmentation de l'ancienneté.

Le nombre de CDD présents au 31 décembre a légèrement diminué : 47 en 2024, contre 55 en 2023. Cela s'est retrouvé avec le nombre d'embauches en CDD qui est passé de 72 en 2023 à 48 en 2024. Le nombre de départs en 2024 a relativement été stable : 140 départs dont 44 démissions.

Après différents échanges sur le contenu du bilan social, les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le bilan social, les congés et l'aménagement du temps de travail ainsi que la durée de travail :

Un vote est réalisé : Avis favorable : 4 voix

Un avis favorable est donné.

4. Comptes du CSE au 17 mars 2025

Pascal ROHART présente les comptes du CSE

Le solde du compte frais de fonctionnement, au 17/03/2025, est de 53 101.15€

Le solde du compte œuvres-sociales, au 17/03/2025, est de 36 425.17 €

Le transfert de fonds entre les frais de fonctionnement et les œuvres-sociales n'ayant pas été mis à l'ordre du jour, il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Styve JOLY rappelle que ce transfert est plafonné à 10% de la cotisation 2024.

5. Cadeau CSE et éventuelle mise en place de chèque culture

Après discussions, les membres du CSE proposent de passer l'ensemble des chèques cadeaux (mariage/PACS/naissance/départ en retraite), à la même valeur ; soit 150 €.

Un vote est réalisé : Avis favorable : 4 voix

La valeur de l'ensemble des chèques cadeaux pour événement familial passe donc à 150 € à compter de ce jour pour tous les nouveaux événements familiaux : mariage / PACS - naissance - départ en retraite.

Volet Sécurité et Condition de travail

1. Accidentologie jusqu'au 28 février 2025

Olivier CAMBERLEIN présente les chiffres de l'accidentologie, jusqu'au 28 février 2025.

Le taux de fréquence est en baisse. Depuis le début d'année, il y a eu 3 accidents de travail déclarés, dont 1 concernant 1 intérimaire, et 2 accidents de trajet.

Sur l'année 2024, les activités navale, éolienne, Industrie & procédés et Formation ont été ~~sont~~ les plus accidentogènes.

Concernant l'activité formation, il est à noter une hausse de l'accidentologie, liée aux stagiaires apprenants.

Enfin en 2024, les accidents ont touché les mains dans 35% des cas.

2. Consultation du CSE sur le rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2024

Le rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2024 est présenté aux membres du CSE, document disponible dans la BDESE.

Styve JOLY rappelle que ce rapport a fait l'objet d'une présentation auprès de la CSSCT.
Ce rapport présente des indicateurs comme :

- Les accidents de travail et de trajet ;
- Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;
- L'organisation et le contenu du travail ;
- Les Faits Saillants
- Les moyens d'action de la CSSCT en 2024 et de la Direction
- Les actions menées

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2024, qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorable : 4 voix

Un avis favorable est donné sur le rapport 2024.

3. Consultation sur le programme de prévention 2025

Styve JOLY rappelle que ce programme a fait l'objet d'une présentation auprès de la CSSCT

Olivier CAMBERLEIN présente le programme de prévention 2025 qui tourne autour de 6 axes :

- La formation
- L'information et la sensibilisation
- Les méthodes
- Le matériel et les infrastructures
- Le contrôle
- La certification

Chaque axe est ensuite décomposé en plusieurs items. Par exemple, l'axe « information et la sensibilisation » regroupe la diffusion de flashs QSE, et d'un récapitulatif trimestriel des accidents par activité.

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le programme de prévention 2025 qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorable : 4 voix

Un avis favorable est donné sur le programme de prévention 2025.

La séance est levée

La Secrétaire du C.S.E.
Natacha KOLMUS



Le Président du C.S.E.
Styve JOLY

